

Association de défense de la vallée du Gambon  
Maison des associations  
rue Maurice Delarue  
27700 Les Andelys  
<http://advg.over-blog.com>

A Mesdames et messieurs le Maire, les Adjointes et Conseillers  
municipaux  
objet :

**Avis sur l'extension de la plate forme de compostage  
de Cuverville et sur le plan d'épandage.**

Vous avez été sollicités, il y a maintenant plus de 3 mois, pour donner un avis concernant le plan d'épandage et à l'extension de la plate forme de compostage de Terralys sur votre commune. Nous revenons vers vous pour vous inciter à étudier de nouveau ce dossier et à bien vérifier que vous avez répondu en étant réellement informé du contenu de ce projet et des conséquences de sa réalisation.

Bien sûr la date officielle de fermeture de l'enquête publique est dépassée. Mais rien ne s'oppose à ce que vous donniez de nouveau votre avis en étant mieux informés, afin que le Préfet de l'Eure prenne une décision qui n'aille pas à l'encontre de la volonté de la population et de ses représentants

Déjà, comme vous en avez peut être été informé par la presse locale, le conseil municipal des Andelys après un débat public a donné un avis négatif à l'unanimité moins 1 voix concernant le plan d'épandage pour lequel la commune avait été sollicité.

Déjà le Conseiller Général Frédéric Duché a lui même pris position contre cet agrandissement et le plan d'épandage associé. De plus nous venons de contacter le Député Franck Gilard qui a accepté d'examiner le dossier, ainsi que les autres Conseillers Généraux concernés et le Président du Syndicat du Pays du Vexin Normand Thierry Plouvier. Nous avons localement déjà collecté plus de 500 signatures de citoyens résidents dans les communes proches qui s'opposent à ce projet.

Rajoutons qu'à la lecture et à l'analyse du plan d'épandage lors de l'enquête publique plusieurs professionnels de la filière agricole ont compris la nature exacte des lixivats et autres composts non conformes et du subterfuge opéré par la société Terralys. Ces professionnels ont décidé de se retirer du plan d'épandage ce qui représente au 24 février une surface de 398 ha sur les 1985ha de surface épandable soit 20%. A noter aussi que suite aux remarques présentées par les citoyens, Terralys a préféré retirer la parcelle 14-31 sur la commune de Vézillon (annexe du rapport du commissaire enquêteur page 9 des réponses de Terralys) : 9,5 ha de surface épandable.

Pour illustrer notre requête et vous motiver pour le réexamen de ce dossier nous vous joignons le résumé du projet sous forme de tableau préparé par le commissaire enquêteur :

 [rapport du CE - 4,86 Mb - 26/12/2013](#)

Rubrique	Intitulé de la rubrique	Caractéristique de l'installation projetée
2174	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois.	Aire de transit pour le stockage temporaire de bois – <b>volume total : 4300 m<sup>3</sup></b>
2260-2	Broyage, concassage, criblage, ensilage... de substances végétales	Installation de broyage de bois. Puissance installée 800 kW
2716	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes.	Aire de transit pour le stockage temporaire de déchets en attente d'acheminement vers d'autres sites – <b>volume total : 3450 m<sup>3</sup></b>
2780-1	Installation de compostage de déchets non dangereux ou de matière végétale.	Traitement par compostage de déchets verts. Quantité de matières traitées : <b>20 000 t/an</b>
2780-2	Installation de compostage de fraction fermentescible de déchets triés à la source ou sur site, de boues de station d'épuration...	Traitement par compostage de boues de station d'épuration urbaines et industrielles, de Fraction Fermentescibles d'Ordures Ménagères (FFOM) et de denrées végétales déclassées en mélange avec des déchets végétaux. Quantités traitées : - <b>30 000 t/an de boues,</b> - <b>5 000 t/an de FFOM,</b> - <b>5 000 t/an de denrées végétales déclassées,</b> - <b>40 000 t/an de structurants</b>
2780-3	Installation de compostage de déchets non dangereux ou de matière végétale	Traitement par compostage de sous-produits animaux (SPA) et de déchets industriels ou minéraux : - <b>5 000 t/an de SPA,</b> - <b>5 000 t/an de déchets industriels</b>
2791	Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2780	Activité de broyage de bois : <b>42t/j</b> Traitement de <b>20 t/j</b> de matières de vidange et <b>20 t/j</b> d'huile alimentaire

vous constaterez par vous même que les rubriques 2780-2 , 2780-3 , 2791 sont des rubriques inquiétantes.

Vous pouvez également consulter le blog de notre association sur internet : <http://advg.over-blog.com>

Nous vous remercions de votre attention et dans le but de pouvoir informer au mieux le préfet de l'Eure nous souhaiterions une réponse écrite sous une quinzaine de jours.

ADVG  
Association de défense de la vallée du Gambon